



Collège des acteurs locaux Bordeaux le 11 mai 2010 Synthèse des échanges et des avis

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation du bilan de la concertation entre janvier et mai 2010.
- Avis du Collège des acteurs locaux :
 - o sur le programme d'études et de concertation de l'étape 2 des GPSO ;
 - o sur les listes de participants aux groupes de travail ;
 - o sur les propositions d'adaptation de la charte de la concertation.

Ce document présente :

- La synthèse des échanges ;
- la synthèse des avis et des propositions.

Séance présidée et animée par Monsieur Gérard CRIQUI, directeur adjoint de la DREAL Aquitaine, avec des présentations de RFF par Monsieur Etienne PICHER, chef du pôle Bordeaux de la mission GPSO.

1. LA SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Lors de la réunion, les membres du Collège des acteurs ont fait part d'avis et de propositions sur différents sujets, synthétisés ci-dessous :

- **Le bilan de la concertation entre janvier et mai 2010**

- **Monsieur Pierre DUCOUT, association des maires de Gironde, membre de la Commission Nationale du Débat public**

Sur le secteur des Graves, la concertation de proximité se fait correctement. Dans le cadre des GPSO, les principes fondamentaux de la concertation sont respectés :

- le même niveau d'information de l'ensemble des partenaires ;
- le principe de transparence.

- **Madame Marie-José CAMBOU, FNE Midi-Pyrénées**

Elle s'étonne d'entendre le représentant de RFF dire que les solutions sur les 4 zones (qui ont fait l'objet de concertation) font consensus ; les articles de presse témoignent d'une réalité fort différente.

E. PICHER : il précise que consensus ne signifie pas unanimité. Les élus des Commissions consultatives du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne ont exprimé des préconisations pour la recherche d'un tracé dans le fuseau proposé par RFF (variante D) qui sera présenté au COPIL du 31 mai 2010. Ce fuseau semble présenter le moins d'inconvénients majeurs.

- **Le bilan socio-économique et le coût des projets**

- **Monsieur Daniel DELESTRE, SEPANSO / FNE Aquitaine**

La thématique du coût et celle de l'équilibre économique des GPSO devraient être abordées en concertation.

Quelle est la rentabilité des projets et le niveau d'endettement associé ?

G. CRIQUI : la question économique des projets sera effectivement abordée dans la poursuite de la concertation.

- **Monsieur Jean-Jacques BOISSEROLLE, CFTC UR Aquitaine**

Comment est élaboré le bilan socio-économique des GPSO ? Comment est-il pris en compte ?

E. PICHER : l'analyse des retombées socio-économiques des GPSO ne peut pas être réalisée de façon purement mécanique. Les retombées socio-économiques dépendent avant tout des décisions prises par les aménageurs des territoires. Néanmoins, l'évaluation prend en considération les apports du projet en matière d'emplois, d'attractivité des territoires, et de participation aux projets locaux de développement.

G. CRIQUI : la méthodologie d'évaluation économique des grands projets d'infrastructures de transport est fixée par le Gouvernement et encadrée par une instruction-cadre du 25 Mars 2004 et mise à jour le 27 mai 2005.

- **Madame Marie-José CAMBOU, FNE Midi-Pyrénées**

Il est d'important d'évaluer l'équilibre entre le coût des projets et les services rendus. Les coûts externes, comme les impacts sur la biodiversité, sont-ils pris en compte dans l'évaluation financière des projets ?

E. PICHER : l'identification et le calcul des coûts externes sont pris en considération dans les analyses économique, puis financière, des projets, conformément à l'instruction-cadre relative aux méthodes d'évaluation économique des grands projets d'infrastructure de transport.

- **La consultation du public**

- **Monsieur Gérard CASSAGNE, CFTC Midi-Pyrénées**

Quelle est la définition de la consultation du public ? RFF apportera-t-il des réponses argumentées aux questions du public ?

Etienne PICHER : des réponses argumentées seront apportées aux questions du public. La consultation officielle du public interviendra lors de l'enquête publique après la décision ministérielle d'approbation de l'APS. Préalablement, une consultation des élus, services de l'Etat, associations et représentants du monde économique sera lancée par les préfets. Elle se déroulera entre le Comité de pilotage des GPSO (choix d'un tracé et du programme fonctionnel des deux lignes nouvelles - été 2011) et l'approbation ministérielle. Le dossier support de cette consultation sera alors au niveau d'avancement d'un Avant-projet Sommaire et pourra encore évoluer. Mais dès l'étape 2, une place importante sera faite à l'information et à la participation du public, avec des modalités à adapter aux territoires et aux sujets à traiter au fur et à mesure de l'avancement des études.

- **Les sondages géotechniques**

- **Monsieur Jean-Marie BERCKMANS, CRCI Aquitaine**

Les procédures préalables d'information des propriétaires ne sont pas toujours respectées par les entreprises mandatées par RFF pour réaliser les sondages géotechniques. Cette situation suscite un certain mécontentement, en particulier de la part des opposants aux projets.

E. PICHER : RFF a demandé aux entreprises d'informer chaque propriétaire par courrier avant réalisation de tout sondage. Les sondages, sur des propriétés publiques ou privées, sont encadrés par un arrêté préfectoral sur chaque département et font l'objet d'un protocole d'indemnisation pour les dégâts causés. Ce protocole est élaboré en concertation avec les Chambres d'agriculture et avec les représentants de la profession sylvicole. Il se peut que l'exploitant, un groupement d'exploitation sylvicole, ait été prévenu avant le propriétaire. RFF prendra les dispositions nécessaires pour prévenir les propriétaires en même temps que les exploitants.

G. CRIQUI : il faut vérifier que les entreprises mandatées par RFF respectent bien la procédure d'information des propriétaires.

- **Monsieur Daniel DELESTRE, SEPANSO / FNE Aquitaine**

La réalisation de sondages géotechniques est-elle légale sans Déclaration d'Utilité Publique des projets ?

- **Monsieur Pierre DUCOUT, association des maires de Gironde**

Les sondages géotechniques sont-ils indispensables à ce stade des projets ?

Etienne PICHER : la réalisation des sondages géotechniques est légale et indispensable à ce stade des projets, pour deux raisons majeures :

- *la recherche de solutions techniques ne peut être faite sans une connaissance fine des territoires ;*
- *l'évaluation économique des projets nécessite d'élaborer une solution*
- *technique fiable et réaliste. A titre d'information, la part du génie civil représente environ 40% du coût d'un projet. Il n'est pas possible d'estimer finement un projet en ayant un fort degré d'incertitude sur 40% de son coût.*

- **Monsieur Marc GIZARD, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-ouest**

Un protocole d'accord a été signé entre RFF et la profession sylvicole pour la réalisation des sondages géotechniques sur les propriétés forestières.

- **L'aménagement de la ligne existante Bordeaux-Espagne**

- **Monsieur Pierre DUCOUT, association des maires de Gironde**

Dans quels délais sont réalisées les études de la ligne existante Bordeaux-Espagne ? Des réunions territoriales sur l'impact de l'aménagement de la ligne existante en zone urbanisée seront-elles organisées ?

Etienne PICHER : c'est au début de l'année 2011 que les solutions pour l'aménagement des lignes existantes seront définies. La réflexion sur l'aménagement de la ligne existante est conduite dans un groupe de travail spécifique. Une concertation avec les acteurs des territoires concernés sera conduite une fois les prévisions de trafic établies. En effet, le programme d'aménagement de la ligne existante est fonction des prévisions de trafic sur le long terme, avant, puis au-delà de la mise en service de la ligne nouvelle. Les aménagements à réaliser doivent être pérennes et demeurer utiles après la réalisation des lignes nouvelles.

- **Monsieur Daniel DELESTRE, SEPANSO / FNE Aquitaine**

Il regrette que les études et prévisions de trafic ne soient pas disponibles à ce stade d'avancement des projets.

Gérard CRIQUI : les prévisions de trafic dont dispose RFF sont celles du débat public ; elles sont en cours d'actualisation.

Monsieur DUCOUT souhaite qu'une présentation des études de trafic actualisées soit faite en 2010.

Etienne PICHER : il est bien prévu que RFF procède à une présentation des prévisions de trafics actualisées lorsqu'elles seront disponibles.

- **Le trafic TER et fret**

- **Monsieur Jean-Jacques BOISSEROLLE, CFTC UR Aquitaine**

Quelles sont les perspectives d'évolution du trafic TER et du trafic fret par rapport au trafic TGV ?

Etienne PICHER : les différents aménagements prévus (doublement des voies ferrées entre Bordeaux et Cenon, arrivée de la LGV Tours-Bordeaux, GPSO, ...) permettront d'absorber les prévisions d'évolutions des trafics TER et fret. L'augmentation de circulations des TER est l'une des préoccupations majeures de RFF et de la Région Aquitaine.

Région Aquitaine : avec l'arrivée de la LGV Tours-Bordeaux et des GPSO, les lignes existantes auront la capacité d'absorber l'augmentation de trafic TER prévue.

2. LES AVIS DES MEMBRES DU COLLEGE DES ACTEURS LOCAUX SUR LE PROGRAMME D'ETUDES ET DE CONCERTATION POUR L'ETAPE 2 DES GPSO ET L'EVOLUTION DE LA CHARTE DE CONCERTATION

Suite à la présentation par RFF du programme d'études et de concertation de l'étape 2 des GPSO, et des propositions d'adaptation de la charte suite au bilan de la concertation, Monsieur Gérard CRIQUI demande aux représentants des différentes familles du Collège des acteurs locaux de faire part de leur avis et le cas échéant de leurs propositions.

Il sollicite également leur avis sur la composition des groupes de travail adressée avec la convocation. Monsieur CRIQUI rappelle que la synthèse de ces avis sera transmise à chaque participant pour validation et éventuels compléments avant d'être portée à la connaissance du COPIL le 31 mai prochain.

En préambule, Etienne PICHER précise que l'ensemble des associations agréées ayant participé à la concertation lors de l'étape 1 des GPSO seront à nouveau associées lors de l'étape 2.

a. L'AVIS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Monsieur Pierre DUCOUT, association des maires de Gironde**

Avis favorable.

- **Monsieur Henri TANDONNET, association des maires du Lot-et-Garonne**

Avis favorable.

Il souhaiterait disposer rapidement d'un argumentaire sur l'opportunité de la création de lignes nouvelles.

- **Monsieur Daniel PROVINCE, Région Aquitaine**

Avis favorable.

Il précise que la Région Aquitaine va nommer prochainement un élu pour le Collège des Acteurs locaux.

b. L'AVIS DES REPRESENTANTS DES SALARIES

o Monsieur David VILLEGAS, CGT Aquitaine

Avis favorable. Sa demande de participation des organisations syndicales à la concertation a été prise en considération par RFF.

Fait part du souhait de la CGT de participer aux groupes de travail suivants :

- GT 7 « Environnement » (Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne).

o Monsieur Jean-Jacques BOISSEROLLE, CFTC UR Aquitaine

Avis favorable.

Il constate que le Béarn n'est pas associé à la démarche de concertation et que les groupes de travail ne concernent pas les territoires financièrement concernés.

o Monsieur Michel COULOM, FO Midi-Pyrénées

Pas d'observation particulière.

c. L'AVIS DES EMPLOYEURS ET DES ACTEURS ECONOMIQUES

o Monsieur Marc GIZARD, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-ouest

Avis favorable.

Fait part du souhait du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-ouest de participer aux groupes de travail suivants :

- GT 7 « Environnement naturel et humain » (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne).
- GT 9 « Infrastructures et réseaux » (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne).

Dans le GT10 « Ligne existante Bordeaux-Espagne », la participation des exploitants du bois (FIBOIS, ...) serait plus pertinente que celle des sylviculteurs.

o Monsieur Jean-Marie BERCKMANS, CRCI Aquitaine

Avis favorable.

Fait part du souhait de la CRCI Aquitaine de participer aux GT7 « Environnement naturel et humain » (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Lot-et-Garonne).

d. L'AVIS DES ASSOCIATIONS AGREEES

o Monsieur Christian BROUCARET, FNAUT Aquitaine

Avis favorable.

Souligne l'importance de réaliser un argumentaire sur l'opportunité des GPSO.

Suggère que les études entre la sortie sud de Bordeaux et le raccordement à la ligne nouvelle soient accélérées ; cela permettrait en effet de connaître plus rapidement le nombre de sillons libérés pour les TER vers Langon et Agen.

Souhaite connaître l'état d'avancement des études pour la desserte Béarn-Bigorre.

Etienne PICHER : l'étude pour l'amélioration de la desserte Béarn-Bigorre est en cours, avec des résultats prévus à l'été 2010. De la décision du Comité de pilotage et de l'approbation ministérielle dépendront la suite donnée : intégration ou pas dans le programme des GPSO, nécessité d'organiser un débat public, ...

o Madame Marie-José CAMBOU, FNE Midi-Pyrénées

Avis favorable. Concernant la charte de la concertation, elle souligne que son évolution est positive et répond notamment à des demandes qu'elle a exprimées dès la réunion d'installation du Collège des acteurs locaux.

Fait part du souhait de FNE Midi-Pyrénées de participer aux groupes de travail suivants :

- GT 8 « Gares et dynamiques territoriales », gare nouvelle de Montauban.
- GT9 « Infrastructures et réseaux », Tarn-et-Garonne et Haute Garonne.

Elle demande à recevoir de RFF un argumentaire clair sur « pourquoi un réaménagement sur la ligne existante ne permet pas de solution satisfaisante en terme de transport : c'est-à-dire une vitesse de l'ordre de 220 km ? et le développement des TER ? » .

e. L'AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT

o Monsieur Pierre-Paul GABRIELLI, DREAL Aquitaine

Avis favorable.

Fait part du souhait de la DREAL Aquitaine de participer au GT10 « Ligne existante Bordeaux-Espagne ».

o Monsieur Jean-Bernard CARREAU, DRAF Aquitaine

Avis favorable.

Fait part du souhait de la DRAF Aquitaine de participer aux groupes de travail suivants :

- GT6 « Enjeux fonciers et patrimoniaux » (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques).
 - GT10 « Ligne existante Bordeaux-Espagne ».
 - **Madame Sabrina DUBOURNAIS, Chambre d’Agriculture de la Gironde**
- Avis favorable.
